



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Infor jeunes fait le pont : toutes nos permanences seront fermées ce jeudi 26 et vendredi 27 mai. Nous vous accueillerons à nouveau à partir du lundi 30 mai 2022





- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Bonne nouvelle pour le portefeuille des étrangers qui introduisent une demande de visa ou de séjour : nouveaux montants de la redevance revus à la baisse !!!



Dès le 26 mai 2022, les nouveaux montants de la redevance à payer lors de la demande de visa ou de séjour vont entrer en vigueur !

C'est l'**arrêté royal du 9 février 2022** qui fixe ces nouveaux montants. Cet arrêté entrera en vigueur le 26 mai 2022.

Alors qu'auparavant **le montant à payer était de 63€, 209€ et 366€**, en fonction de l'objet de la demande ; l'arrêté royal du 9 février 2022 prévoit **désormais six montants** ci-après applicables aux différentes catégories des situations : **126€, 168€, 181€, 201€, 208€ et 313€**.

Dans l'ensemble, le montant de la redevance exigible a globalement été revu à la baisse !

Rappel

Depuis 2015, tout étranger qui souhaite séjourner plus de 90 jours en Belgique doit, sauf s'il en est dispensé, payer une redevance destinée à couvrir les frais administratifs pour le traitement de son dossier par l'Office des étrangers, lors de l'introduction d'une demande de visa ou de séjour.

Si la preuve de paiement de la redevance n'est pas présentée, la demande n'est pas recevable et elle n'est pas traitée. La redevance n'est pas remboursée si la demande de visa ou de séjour est refusée. La redevance n'est remboursable dans certains cas, que lorsqu'elle a été payée par erreur, ou trop payée

Pour plus d'infos, consultez notre page « [Séjour d'un étranger en Belgique : une redevance à payer](#) »



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

A la recherche d'un kot étudiant ? Infor Jeunes recense plus de 100 logements pour étudiants à Bruxelles

Infor Jeunes vous propose de nombreuses offres de kot ou logement étudiant à Bruxelles, mais aussi dans quelques autres villes estudiantines francophones (Louvain-la-Neuve...)...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

**Lancement du mois du
qualifiant mai 2022.
L'occasion de mettre en
lumière la diversité des
écoles secondaires
qualifiantes et des CEFA.**



Toutes les écoles secondaires qualifiantes et CEFA de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont mis à l'honneur durant le mois de mai.

Cet évènement permet à tout élève et parent de découvrir les filières possibles du qualifiant à Bruxelles, dans le Brabant Wallon, le Hainaut, le Luxembourg, à Huy-Waremme, Liège, Verviers ou en Wallonie Picarde.

L'objectif est d'apporter une plus grande visibilité à l'enseignement technique et professionnel dispensé dans ces différentes zones.

Les filières qualifiantes regroupent les 10 secteurs suivants :

- Agronomie
- Arts appliqués
- Construction
- Hôtellerie et alimentation
- Beaux-Arts
- Sciences appliquées
- Habillement et textile
- Industrie
- Économie
- Services aux personnes

Pour plus d'infos, consultez le site de l'évènement :
<https://lemoisduqualifiant.be>

Et leur page Facebook :
<https://www.facebook.com/LeMoisDuQualifiant/>



- [Thématiques](#)

- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Notre centre infor jeunes est ferme ce mercredi 27 avril 2022



Infor Jeunes

www.jeminforme.be

Suite au salon Student Job Day que nous organisons ce mercredi 27 avril 2022 en collaboration avec la commune de Schaerbeek, notre permanence est fermée.

Vous trouverez plus d'informations sur cette journée dédiée au job étudiant et à destination des étudiants de plus de 15 ans sur cette [page](#).

Nous vous accueillerons, à nouveau, dans nos locaux ce jeudi 28 avril 2022.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

27 avril 2022 : 4ème salon student job day organisé en partenariat par Infor jeunes et l'Echevinat de l'emploi de Schaerbeek. La permanence d'Infor Jeunes sera fermée ce jour là.

Le 4ème Student Job Day de Schaerbeek approche.

Il se déroulera le mercredi 27 avril 2022 de 10h à 16h à l'Institut Frans Fischer rue de la Ruche, 30 à Schaerbeek.

Cet évènement est gratuit et ouvert à tous.

Pour en savoir davantage sur ce salon, consultez [la page suivante](#).

Découvrez la [vidéo](#) de présentation du Salon Job Étudiant.

Téléchargez l'[affiche](#) de la Journée Job étudiant 2022.

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339

1030 Bruxelles

Tél.: 02 733 11 93

inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES